



## CAMP DE JOUR SEMAINE DE RELÂCHE NOTRE-DAME-DES-PINS ET SAINT-SIMON-LES-MINES 2018 Semaine du 5 mars au 9 mars 2018

**Camp de jour + activités + service de garde ( 7 h 00 à 17 h 30 )**

- ☺ Pour la semaine : 70 \$ pour le 1<sup>er</sup> enfant / 60 \$ par enfant supplémentaire
- ☺ À la journée : 20 \$ par jour

Date limite d'inscription  
vendredi 23 février, midi

### Inscription enfant(s) (Maternelle à la 6<sup>e</sup> année)

<i>Enfant 1 :</i> ..... <i>Nom de famille</i> ..... <i>Prénom</i>	Date de naissance : Sexe : M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> Âge :
<i>Enfant 2 :</i> ..... <i>Nom de famille</i> ..... <i>Prénom</i>	Date de naissance : Sexe : M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> Âge :
<i>Enfant 3 :</i> ..... <i>Nom de famille</i> ..... <i>Prénom</i>	Date de naissance : Sexe : M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> Âge :

### Parents ou tuteur

Nom du père :	Nom de la mère :
Adresse :	Adresse :
Téléphone	Téléphone
Rés.	Rés.
Bur.	Bur.
Cell.	Cell.
Courriel :	Courriel :

### Garde de l'enfant

<input type="checkbox"/> Père et mère	<input type="checkbox"/> Mère	<input type="checkbox"/> Père	<input type="checkbox"/> Partagée	<input type="checkbox"/> Tuteur
---------------------------------------	-------------------------------	-------------------------------	-----------------------------------	---------------------------------

### Pour émission du relevé 24

Nom du parent payeur :	N.A.S. :
------------------------	----------

### Personnes autorisées à quitter avec le ou les enfants

Nom, prénom	Lien avec l'enfant	Téléphone(s) :

Mon enfant est autorisé à quitter seul : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
--

\* Veuillez noter que si ce n'est pas une personne autorisée qui vient chercher votre enfant, le personnel du service de garde ne sera pas autorisé à le laisser partir, peu importe le lien de parenté qui l'unit à cette personne. Pour autoriser qui que ce soit dont le nom n'est pas mentionné à la section 4 du présent formulaire à aller chercher votre enfant, vous devez transmettre au préalable au service de garde un avis écrit précisant le nom de cette personne.

### Frais de retard service de garde

Veuillez prendre note que des frais de retard de 5 \$ aux 15 minutes s'appliqueront dès que vous venez chercher votre enfant après les heures régulières du service. Ces frais devront être acquittés immédiatement.

## Voici les activités spéciales pour la semaine de relâche :

**Lundi** : Atelier sel de bain

**Mardi** : Les perroquets pirates

**Mercredi** : Atelier d'improvisation.

**Jeudi** : Journée cabane à sucre

**Vendredi** : Atelier de cuisine.

Vous recevrez le calendrier officiel par courriel et il sera disponible dès que possible sur le site Internet de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins au [www.notredamedespins.qc.ca](http://www.notredamedespins.qc.ca) et sur le site de la municipalité de Saint-Simon-les-Mines au [www.sslm.ca](http://www.sslm.ca).

### Modalité de paiement

Votre enfant sera inscrit officiellement sur réception du présent formulaire rempli et de l'encaissement du paiement complet au nom de la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins. Nous acceptons les chèques et l'argent comptant. La Municipalité facturera des frais de 10 \$ pour tout chèque sans provision.

### Modalité de remboursement

Il n'y aura aucun remboursement. Cependant, dans le cas où l'enfant ne peut plus participer aux activités du camp de jour pour des raisons de santé (preuve médicale à l'appui), la Municipalité remboursera les frais d'inscription, au prorata des jours de services utilisés moins les frais d'annulation de 25 \$. Toute demande de remboursement doit être faite par écrit à l'adresse courriel suivante : [loisirscollectifs@sogetel.net](mailto:loisirscollectifs@sogetel.net).

### Pour informations supplémentaires :

Dominic Veilleux — Ressource en loisirs et culture pour les municipalités de Notre-Dame-des-Pins et de Saint-Simon-les-Mines  
☎ 418 957-9634 ou [loisirscollectifs@sogetel.net](mailto:loisirscollectifs@sogetel.net).

★ L'INSCRIPTION SERA VALIDE SEULEMENT LORS DE L'ENCAISSEMENT DU PAIEMENT TOTAL ★

### Choix et paiement

**Cochez la(les) case(s) appropriée(s) — Ajoutez 10 \$ par enfant pour une inscription après le 23 février à 12 h 00**

Semaine complète (70 \$ pour le 1<sup>er</sup> enfant / 60 \$ par enfant supplémentaire) \_\_\_\_\_ \$

Lundi     Mardi     Mercredi     Jeudi     Vendredi (20 \$ par jour/par enfant) \_\_\_\_\_

**Mode de paiement :**  Par chèque à l'ordre de la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins

En argent comptant payable au bureau municipal de Notre-Dame-des-Pins    **TOTAL :** \_\_\_\_\_ \$

Veillez retourner ce formulaire accompagné de la **fiche santé** <sup>(1)</sup> de votre enfant (si vous ne l'avez pas déjà rempli pour le camp de jour Été 2017) et de votre paiement à :

**Municipalité de Notre-Dame-des-Pins, 2790 1<sup>re</sup> Avenue Notre-Dame-des-Pins G0M 1K0.**

**Heures d'ouvertures :** Du lundi au jeudi, de 8 h 00 à 11 h 30 et de 12 h 30 à 16 h 30 et le vendredi, de 8 h 00 à 12 h 00. En dehors de ces heures, les inscriptions avec paiement par chèque peuvent être laissées dans la boîte aux lettres extérieure.

(1) Le formulaire de la **fiche santé** est disponible sur le site Internet de la Municipalité au [www.notredamedespins.qc.ca](http://www.notredamedespins.qc.ca) dans l'onglet Service des Loisirs / Camp de jour municipal.